



CEROM

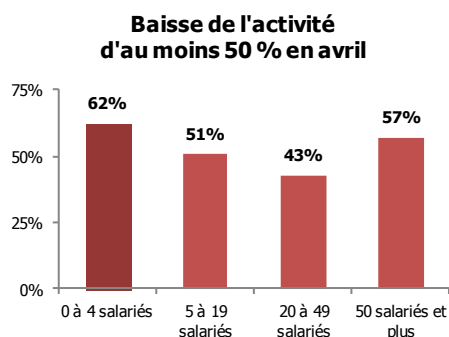
Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer



Le CEROM de Polynésie française a interrogé les entreprises polynésiennes pour connaître *leur sentiment* quant au Covid-19, ses implications sur le mois d'avril et à plus long terme.

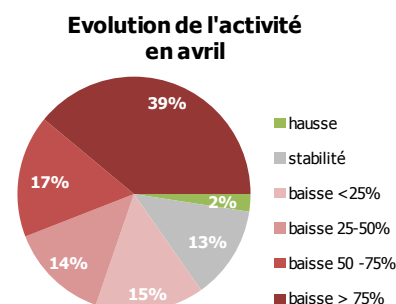
Une activité réduite en avril

85 % des entreprises ont connu une baisse de leur activité en avril, plus de la moitié annonçant une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 %. La contraction est d'au moins 75 % pour près de 9 entreprises sur 10 dans le tourisme¹ et pour 6 restaurants sur 10.



Le confinement a pénalisé les activités dépendantes des transports (export, construction dans les îles...), mais privilégié d'autres (ex : équipement de la maison), notamment via les ventes en ligne.

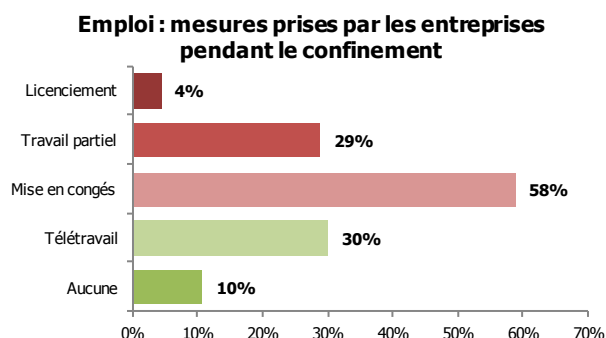
15 % des entreprises ont constaté une stabilisation, voire une hausse de leur activité courante, principalement dans le commerce à dominante alimentaire (4 sur 10) et l'industrie agroalimentaire (un tiers).



Un impact majeur sur les conditions de l'emploi pendant le confinement²

Pendant le confinement, **7 entreprises sur 10 avaient peu, voire aucun salarié à leur poste**, notamment la quasi-totalité des entreprises de l'hôtellerie et des services touristiques, et 9 entreprises sur 10 dans la restauration.

La présence de la totalité des salariés sur le lieu de travail a concerné seulement 13 % des entreprises, principalement dans le secteur primaire (hors perliculture), le commerce à dominante alimentaire et l'industrie agroalimentaire.



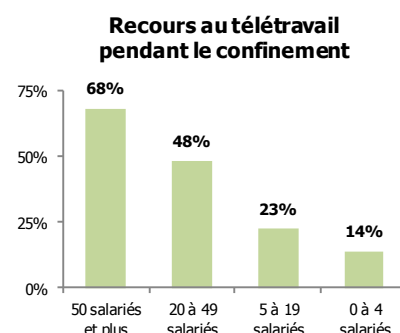
¹ Hôtellerie et services touristiques.

² Du 21 mars au 28 avril 2020, soit 6 semaines.

6 entreprises polynésiennes sur 10 ont mis en congés tout ou partie de leur personnel, voire au moins 7 dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre (BTP, industrie, commerce, restauration). Globalement, cette situation a moins concerné les petites entreprises (0-4 salariés), seulement 4 sur 10, que les plus grandes (9 sur 10).

Près de 30 % des entreprises ont eu recours au travail partiel. Les entreprises de l'hôtellerie et des services touristiques y ont plus fait appel (60 %). Pour certaines, ces interruptions ont pris la forme de suspensions de contrat de travail.

Le télétravail a concerné 30 % des entreprises, proportion supérieure dans les grandes entreprises (près de 6 sur 10, pour celles d'au moins 20 salariés) et dans le secteur des services non touristiques (44 %).



Une situation de trésorerie fragilisée à divers degrés

9 entreprises sur 10 ont vu leur trésorerie se dégrader en avril. Seul le commerce à dominante alimentaire semblerait quelque peu épargné, 4 entreprises sur 10 ne signalant pas d'évolution défavorable de leur situation financière.

La dégradation de la trésorerie a été forte pour 9 entreprises sur 10 dans le tourisme et la restauration et 8 sur 10 dans le secteur de la perle³, contre seulement un quart dans le commerce à dominante alimentaire.

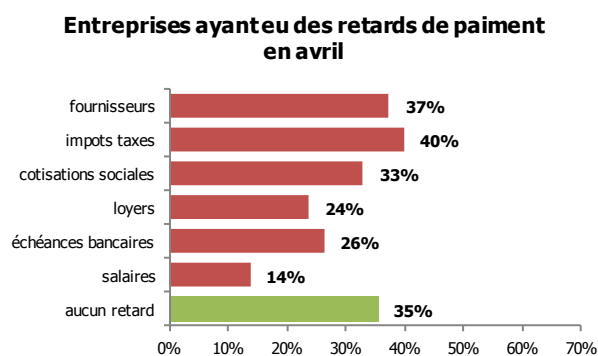
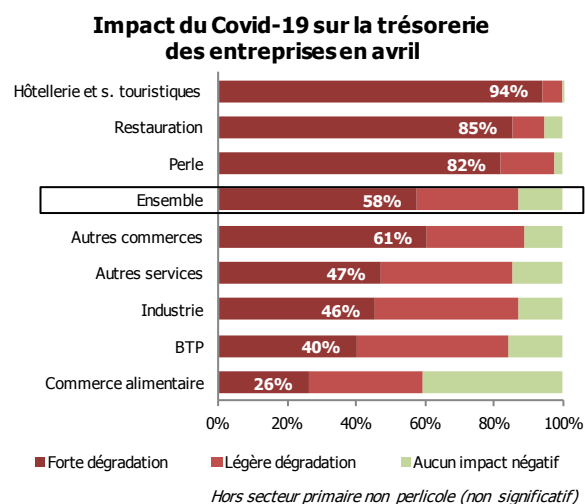
La perte partielle ou totale de leur chiffre d'affaires a joué un rôle majeur dans la détérioration de leur situation de trésorerie.

Par ailleurs, parmi les entreprises ayant des difficultés de trésorerie, **7 sur 10 enregistrent des retards de paiement de leur clientèle.** Un tiers d'entre elles (60 % dans le BTP) font état de délais de paiement du secteur public.

65 % des entreprises ayant une trésorerie dégradée n'ont pu honorer leurs échéances dans les temps (8 sur 10 dans la restauration et le secteur de la perle).

Près de 9 sur 10 d'entre elles indiquent avoir versé les salaires sans retard.

Les loyers ont été réglés avec retard par un quart des entreprises, mais par la moitié des restaurants.



³ Perliculture et commerce de perles.

Des dispositifs de soutien majoritairement sollicités

73 % des entreprises déclarent avoir sollicité au moins un dispositif de soutien bancaire (report d'échéances de crédits) et/ou public (Pays, État).

Près de 4 entreprises sur 10 ont demandé un report de leurs échéances bancaires à leurs banques. Celles-ci ont davantage été sollicitées par les entreprises opérant dans le tourisme et la restauration (plus de 1 sur 2), mais moins par le commerce alimentaire (1 sur 5).

Les banques ont accepté un rééchelonnement dans 8 cas sur 10. Ce taux est de 100 % pour les entreprises de plus de 50 salariés, mais de 70 % pour les plus petites (0-4 salariés).

69 % des entreprises ont fait appel aux dispositifs publics, parmi lesquelles les deux tiers ont reçu une réponse positive pour au moins l'une de leurs demandes. La quasi-totalité des entreprises du tourisme (98 %) et de la restauration (9 sur 10) a mené ces démarches, avec une issue favorable dans 80 % des cas.

Un tiers des entreprises ont fait une demande de prêts garantis par l'État (PGE), plutôt les grandes entreprises (1 sur 2) que les petites de moins de 5 salariés (1 sur 5). Certaines soulignent toutefois les difficultés à faire aboutir leur dossier (retards dans l'instruction, manque de visibilité pour établir le prévisionnel de résultat et de trésorerie exigé...). Ainsi, en mai, seulement 22 % des demandeurs avaient déjà reçu une validation, 69 % restant dans l'attente d'une réponse.

Un peu plus d'un tiers des entreprises ont fait une demande de report des échéances fiscales et des cotisations sociales.

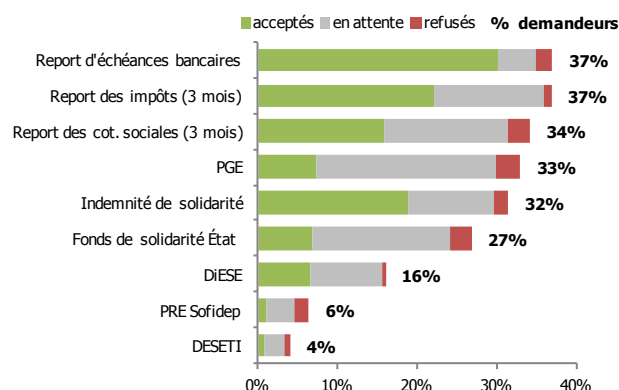
Cette part augmente pour les grandes entreprises à 66 % pour les reports d'impôts et 59 % pour les cotisations sociales. De même, les entreprises du tourisme (les trois quarts) et de la restauration (plus de la moitié) les ont plus sollicités que la moyenne.

Dès le mois de mai, les demandes de reports ont été acceptées dans 60 % des cas pour les impôts et dans 46 % pour les cotisations sociales. Le taux de refus, quasi nul pour le report des impôts, est plus élevé pour les reports de cotisations sociales (15 % des demandes traitées).

Le Fonds de solidarité État a été demandé par près de la moitié des entreprises éligibles⁴ et en mai, un tiers d'entre elles avaient déjà reçu une réponse positive, soit un taux d'acceptation de près de 84 % des dossiers traités. Ce fonds a été majoritairement sollicité par les entreprises du tourisme et de la restauration.

Enfin, les aides au titre de la solidarité, versées par le Pays aux salariés (revenu de solidarité) et aux travailleurs indépendants (indemnité de solidarité) obligés de stopper leur activité professionnelle à cause du confinement, ont été appréciées par les entreprises, selon leurs commentaires. Certaines aimeraient leur prolongement, le DiESE⁵ ne paraissant pas adapté pour toute situation (exemple : impossibilité de payer 30 % des salaires et des cotisations sociales en raison de recettes d'activité trop faibles).

Dispositifs de soutien demandés par les entreprises



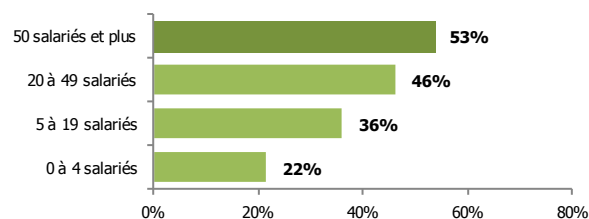
PGE : Prêts Garantis par l'Etat

PRE : Prêts à la Relance d'Entreprises

DiESE : Dispositif Exceptionnel de Sécurisation de l'Emploi

DESETI : Dispositif Exceptionnel de Sauvegarde de l'Emploi des Travailleurs Indépendants

Entreprises ayant fait une demande de PGE

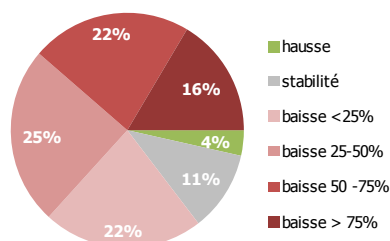


⁴ Le Fonds de solidarité de l'État est destiné aux entreprises employant au maximum 10 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 120 millions de F CFP, qui ont subi une perte d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires en mars par rapport à mars 2019 et/ou qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public. Par conséquent, les entreprises répondantes à l'enquête considérées sont celles de 1 à 9 salariés, ayant un chiffre d'affaires annuel de moins de 100 millions de F CFP.

⁵ Dispositif Exceptionnel de Sécurisation de l'Emploi.

Des anticipations pessimistes, surtout dans les secteurs exposés

Prévision d'activité en 2020



Une baisse de l'activité sur l'exercice 2020 par rapport à 2019 est anticipée par 85 % des entreprises, avec un recul du chiffre d'affaires d'au moins 50 % pour 4 entreprises sur 10.

Selon 1 entreprise sur 2 dans les secteurs du tourisme et de la perle, la perte pourrait dépasser 75 %. Les prévisions optimistes, en revanche, sont plutôt rares, surtout pour les entreprises de plus de 50 salariés (3 %), et concentrées dans le commerce alimentaire où 37 % des entreprises s'attendent à une stabilisation, voire une progression de leur activité.

Retrouver un niveau d'activité satisfaisant prendra moins d'un an pour 29 % des entreprises, et 2 ans ou plus pour 28 %.

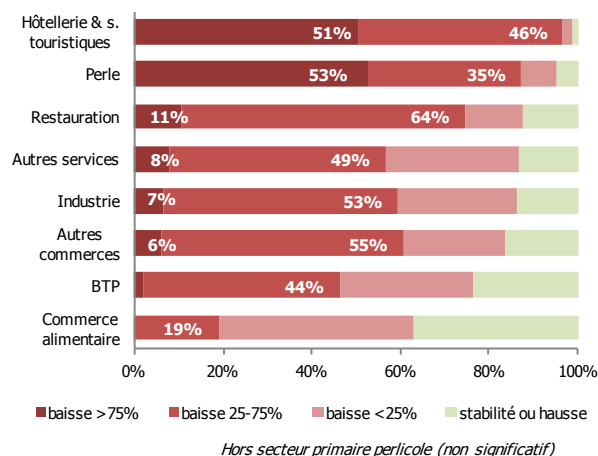
Dans le secteur de la perle, en crise dès avant la survenance de la Covid-19, avec des prix à l'export sur des plus bas historiques en 2019, plus de la moitié des entreprises escompte ne récupérer un volume d'activité correct que sous 2 ans au minimum. Autre secteur tourné vers les marchés extérieurs, le tourisme est plutôt pessimiste, souffrant des incertitudes quant à la reprise des vols internationaux et redoutant la cessation

de paiements : plus de la moitié des entreprises ne voient pas d'amélioration de leur activité avant 2 ans.

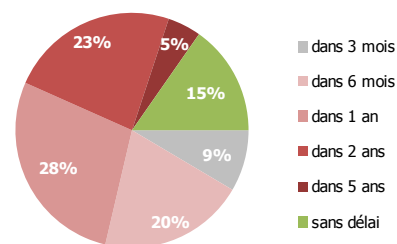
Le retour à un volume d'affaires satisfaisant ne devrait pas intervenir avant un an pour la moitié des entreprises des îles du Vent et pour 70 % dans le reste de la Polynésie française.

Les entreprises craignent pour l'évolution de leur situation financière, une part des dispositifs d'aides proposés n'étant en réalité que des reports d'échéances ou des prêts, donc de nature à aggraver leur endettement. Ils souhaitent que leur soient accordées des exonérations de charges sociales et fiscales.

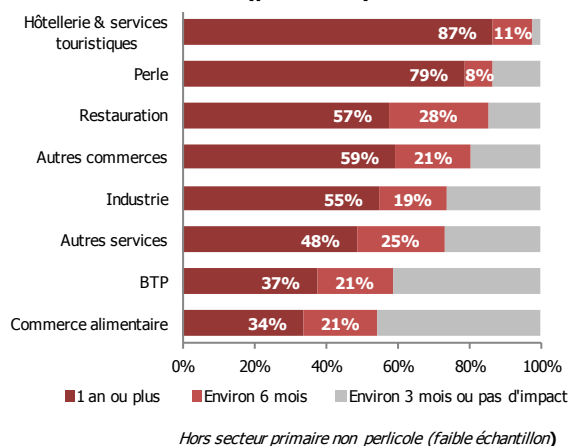
Prévisions d'activité 2020



Retour à la normale de l'activité



Délai avant de retrouver une activité satisfaisante (par secteur)



MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée sous forme d'un questionnaire en ligne adressé par mail à une base de 2 400 entreprises de toutes tailles, issues de différents secteurs d'activité, hors administration et affiliés. La collecte s'est déroulée entre le 4 et le 24 mai 2020. Le taux de réponse final s'est élevé à 46 %, soit 1 096 entreprises répondantes.

Les secteurs ont été distingués comme suit : secteur primaire non perlicole (agriculture, pêche, élevage, aquaculture), perle (perliculture et commerce de perles), BTP, industries (agro-alimentaire et autre

industrie), commerce alimentaire, autres commerces hors perle (inclut les activités de commerce et réparation automobile), hôtellerie et services touristiques (agences de voyages, loisirs touristiques, transport touristique), restauration, autres services (y compris transport non touristique).

A noter que la faible base de répondants du secteur primaire non perlicole n'a pas permis de fournir de chiffres spécifiques pour ce secteur.